

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président salue le groupe de jeunes de l'association Ren'fort de Renens à la tribune du public. Il adresse ses vœux à Mme la députée Sylvie Podio, qui fête aujourd'hui son anniversaire. Il communique enfin que le FC Grand Conseil a fait match nul 3 à 3 contre les détenus des EPO, résultat remarquable comparé à ceux des années précédentes.			
	2.	Dépôts Interpellations: Gérald Creteigny; Axel Marion; Patrick Vallat et consorts. Simple question: Jacques-André Haury.			
RENV-CE	3.	(12_INT_026) Interpellation Jacques Neiryck et consorts : l'enseignement de la trigonométrie va-t-il disparaître ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(12_INT_027) Interpellation Alexandre Berthoud et consorts - District du Gros-de-Vaud ; prochainement dépourvu de l'ensemble des Services décentralisés de l'Etat ? Un prélude pour l'ensemble du Canton ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(12_INT_028) Interpellation Jean Tschopp et consorts : Quelles garanties d'accès aux études à l'UNIL et dans les HES ? (Développement)			
RENV-CE	6.	(12_INT_029) Interpellation Claude Schwab et consorts - Ethique et cultures religieuses : discipline à part entière ? (Développement)			
RENV-COM	7.	(12_POS_003) Postulat Philippe Randin et consorts sur le télétravail (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DIRH		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	8.	(405) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique d'appui au développement économique (PADE) du Canton de Vaud pour les années 2012-2017 Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 98 oui, 2 non et 28 abstentions (prise d'acte du rapport du Conseil d'Etat, conformément à l'art. 92 al. 2 LGC).	DECS	Capt G.	
OA	9.	(422) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste visant à identifier et corriger les effets pervers de la promotion économique Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées par 68 oui, 56 non et 6 abstentions (acceptation du rapport du Conseil d'Etat).	DECS	Capt G. (Majorité), Renaud M. (Minorité)	
RENV-CE	10.	(10_POS_223) Postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de l'Alliance du Centre proposant une adaptation de notre politique de promotion économique à la croissance démographique actuelle Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont refusées par 65 non, 64 oui et 3 abstentions (le vote conduisant donc au classement du postulat). A l'appel nominal, le précédent vote est infirmé par 68 oui, 66 non et aucune abstention, si bien que le postulat est pris en considération totalement et renvoyé au Conseil d'Etat.	DECS	Maillefer D.O. (Majorité), Labouchère C. (Minorité)	
TRAITE	11.	(11_INT_595) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury demandant au Conseil d'Etat des précisions sur l' "accord Novartis" afin qu'il n'alimente pas les fantasmes ou les médisances	DECS		
REF	12.	(11_POS_262) Postulat Claude-Eric Dufour et consorts demandant quel développement économique est nécessaire pour répondre au taux de chômage du canton Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 92 oui, 23 non et 5 abstentions (classement du postulat)	DECS	Capt G.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RET	13.	(11_MOT_159) Motion Pierre Zwahlen et consorts pour une promotion et une diversification économiques plus sélectives et assurant des emplois durables Conformément à l'art. 124 LGC, la motion transformée en postulat est retirée avant sa prise en considération. M. le Secrétaire général fait part de la volonté de l'auteur de la motion, qui ne compte plus au nombre des députés.	DECS	Jaquier R. (Majorité), Mattenberger N. (Minorité)	
TRAITE	14.	(11_INT_599) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen - Alpes vaudoises : l'or blanc ne doit pas se transformer en poudre au yeux	DECS		
RENV-CE	15.	(11_POS_271) Postulat Martine Fiora-Guttmann et consorts au nom du groupe radical pour l'intégration des enjeux liés au logement dans les négociations avec les entreprises étrangères désirant s'implanter dans le canton de Vaud Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées avec quelques avis contraires et abstentions (prise en considération partielle du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DECS	Mayor O.	
TRAITE	16.	(11_INT_619) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen intitulée "Musée Chaplin : toute une région attend !"	DECS		
OA	17.	(434) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Grégoire Junod et consorts concernant la lumière naturelle au travail et demandant de traiter le problème à la source Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées par 75 oui, 54 non et 6 abstentions (acceptation du rapport du Conseil d'Etat).	DECS	Grandjean P. (Majorité), De Montmollin M. (Minorité)	
TRAITE	18.	(11_INT_621) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen - Violence sur les patinoires : l'exemple ne doit-il pas venir d'en haut?	DECS		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	19.	(436) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Bernard Borel et consorts - Comment peut-on être sûr que la recherche du Fonds national en matière d'OGM à Pully est indépendante des lobbies Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 72 oui, 8 non et 37 abstentions (acceptation du rapport du Conseil d'Etat).	DECS	Manzini P.	
RENV-CE	20.	(11_POS_259) Postulat Stéphane Montangero et consorts - Mise en valeur de l'inventaire du patrimoine culinaire vaudois Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 89 oui, 16 non et 15 abstentions (prise en considération totale du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DECS	Chollet J.M.	
OA	21.	(476) Exposé des motifs et projet de décret permettant aux collaborateurs de l'Autorité de surveillance des fondations ayant plus de 45 le 31 décembre 2011 de rester affiliés à la caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): art. 1 accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à la majorité, moins un avis contraire.	DINT.	Grognuz F.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	22.	<p>(461) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 20 mai 1957 sur la profession d'agent d'affaires breveté (LPAg)(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 40 acceptés sans discussion à l'unanimité. Art. 41: amdt com à l'al. 2 accepté à l'unanimité. Art. 41 amendé accepté à l'unanimité. Art. 41a à 48 acceptés sans discussion à l'unanimité. Art. 55: amdt com accepté. Art. 55 amendé accepté. Art. 58 à 70 acceptés sans discussion à l'unanimité. Art. 71: amdts com aux al. 1 et 2 acceptés à l'unanimité, moins une abstention. Art. 71 amendé accepté à l'unanimité, moins une abstention. Art. 72, 73, 2 et 3 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): l'ensemble des articles sont acceptés sans discussion à l'unanimité. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité, sans discussion.</p>	DINT.	Despot F.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF	23.	(282) Exposé des motifs et - projet de loi sur le financement des formations politiques (motion Montangero) et - projet de loi modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (contre-projet du Conseil d'Etat à la motion Montangero) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Stéphane Montangero et consorts visant à modifier la loi sur l'exercice des droits politiques en introduisant les notions de transparence des coûts et de plafonnement des dépenses électorales pour les campagnes politique (1er débat) (2ème débat): LEDP (Contre-projet du Conseil d'Etat): art. 116b: amdt maj. com visant à reprendre le texte du contre-projet du Conseil d'Etat est refusé par 71 non, 60 oui et 1 abstention. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 71 non, 61 oui et 2 abstentions. Art. 116c: amdt maj. com visant à reprendre le texte du contre-projet du Conseil d'Etat est refusé par 71 non, 53 oui et 7 abstentions. Art. 116d: amdt maj. com visant à reprendre le texte du contre-projet du Conseil d'Etat est refusé par 72 non, 53 oui et 7 abstentions. Art. 116e accepté. Art. 116f: amdt maj. com visant à reprendre le texte du contre-projet du Conseil d'Etat est refusé par 68 non, 41 oui et 17 abstentions. Art. 116g: amdt maj. com visant à reprendre le texte du contre-projet du Conseil d'Etat est refusé par 71 non, 42 oui et 16 abstentions. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de LEDP est refusé par 72 non, 6 oui et 48 abstentions.	DINT	Wehrli L.	
RENV-T	24.	(11_PET_078) Pétition demandant que les assesseurs de la CDAP puissent oeuvrer après 65 ans	DINT	Baehler Bech A.	02/10/2012
RENV-T	25.	(11_PET_088) Pétition Cocou Djossou concernant des observations rectificatrices urgentes	DINT	Haury J.A.	02/10/2012
RENV-T	26.	(11_MOT_156) Motion Jérôme Christen et consorts en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques	DINT	Chollet J.L.	02/10/2012
RENV-T	27.	(11_POS_261) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés	DINT	Courdesse R.	02/10/2012

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	28.	(11_INT_594) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Volet - PAC 292 A région des Mosses	DINT.		02/10/2012
RENV-T	29.	(11_INT_630) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Perrin - Légalisation de terrains pour la construction de logements et moyens pour garantir un rythme de décision rapide	DINT.		02/10/2012
RENV-T	30.	(11_INT_632) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claudine Dind - Petites ou grandes infractions à répétition : certains services de l'Etat doivent-ils continuer à subir ?	DINT.		02/10/2012
RENV-T	31.	(11_INT_637) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Régis Courdesse - Sanction en matière de construction sans autorisation	DINT.		02/10/2012

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :